



CONSULTATION QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

Réponses de Surfrider Foundation Europe à la consultation citoyenne

Novembre 2021

La Commission Européenne a lancé une consultation citoyenne dans le cadre de la révision de la directive [Qualité des Eaux de Baignade](#) (EDB). Surfrider Foundation Europe (Surfrider Europe) invite tous les citoyens Européens à répondre à cette consultation afin de faire entendre la voix de l'Océan et des amoureux de la mer. Cette directive européenne a un impact direct sur la préservation de la santé des usagers et la protection de l'Océan contre la pollution.

Pour vous accompagner dans la réponse à la consultation, Surfrider Europe a choisi de partager ses réponses à la consultation. **Ce document a pour objectif de vous informer sur nos positions et réponses en tant qu'ONG de protection de l'environnement. Toutefois, c'est à vous de répondre librement et honnêtement à la consultation** en lien avec vos habitudes, connaissances et avis à propos de la qualité de l'eau. N'hésitez pas, dans votre réponse à la consultation, à soutenir nos revendications pour des [Eaux Saines](#). Surfrider Europe fait confiance à chacun d'entre vous et à votre amour de l'Océan pour le défendre à votre manière devant la Commission.

La consultation est divisée en deux parties : une partie générale et une partie plus technique. Surfrider Europe, en tant qu'association de protection de l'environnement a répondu aux deux parties mais c'est à vous de choisir si vous souhaitez également répondre aux deux parties. Les questions marquées d'une "*" sont obligatoires. Nous vous proposons nos réponses en anglais et français mais vous pouvez répondre à la consultation dans votre langue maternelle.

Partie 1

Votre avis sur la qualité des eaux de baignade

1. ***Travaillez-vous ou avez-vous un intérêt particulier dans l'un des domaines cités ci-après?** (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)
 - **Environnement, nature**
 - Gestion de l'eau
 - **Gestion des eaux de baignade**
 - **Santé**
 - Enseignement
 - **Sport**

- **Loisirs**
 - Tourisme
 - Autre
 - Je ne travaille, ni n'ai d'intérêt particulier, dans aucun des domaines cités ci-dessus.
2. ***À quel(s) moment(s) de l'année vous rendez-vous sur un site de baignade (que ce soit à la mer, en lac, en étang ou en rivière)?**
- **Toute l'année (lorsque les conditions météorologiques et hydrologiques le permettent)**
 - En plusieurs saisons de l'année
 - Au cours d'une seule saison (par exemple l'été)
 - Jamais
3. ***Combien de fois par an vous rendez-vous sur un site de baignade (que ce soit à la mer, en lac, en étang ou en rivière) ?**
- **Plus de 30 fois par an**
 - Entre 5 et 30 fois par an
 - Jusqu'à 5 fois par an
 - Jamais
4. ***Où allez-vous vous baigner (que ce soit à la mer, en lac, en étang ou en rivière)?**
(Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)
- **Sur mon lieu de résidence (village, ville) - utilisateur local**
 - **Quelque part dans mon pays où je me rends spécifiquement pour me baigner - touriste national**
 - **Quelque part dans un autre pays de l'UE où je me rends spécifiquement pour me baigner - touriste européen**
 - **Quelque part dans un autre pays de l'UE où je me rends pour me baigner, mais également à d'autres fins touristiques - touriste européen**
 - **Quelque part hors de l'UE - touriste international**
 - Aucune des réponses mentionnées ci-dessus
5. ***Pour quelle raison allez-vous à la plage ou sur un site de baignade?** (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)
- Pour me baigner - uniquement en été
 - Pour pratiquer des sports nautiques - uniquement en été
 - **Pour me baigner – toute l'année**
 - **Pour pratiquer des sports nautiques – toute l'année**
 - Pour bronzer
 - Pour les loisirs (par exemple, jogging, volley-ball)
 - Pour me promener
 - Pour sociabiliser
 - Je ne fréquente aucun site de baignade
 - Autre

6. ***Dans quelle mesure la qualité de l'eau du site de baignade est-elle importante pour vous?**

- **Très importante**
- Importante
- Moyennement importante
- Peu importante
- Aucune importance
- Sans avis

7. ***Quelle importance accordez-vous à la qualité de l'eau du site de baignade de votre destination lors du choix de votre lieu de vacances?**

- **Une grande importance**
- Une certaine importance
- Une importance modérée
- Peu d'importance
- Aucune importance
- Sans avis

8. ***Comment vérifiez-vous la qualité de l'eau des plages/sites de baignade? (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)**

Attention: Cette réponse est celle de Surfrider, ONG qui travaille sur la thématique et les problématiques en lien avec la qualité de l'eau depuis plus de 20 ans. Il est important que vous répondiez à cette question en fonction de vos habitudes réelles d'information.

- Carte interactive sur le site internet de l'AEE
- Rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade dans l'UE publié sur le site internet de l'AEE
- Portails d'information de l'UE (site internet de l'AEE, site internet Europa consacré à l'eau)
- Sources nationales, par exemple, site internet gouvernemental consacré à la qualité des eaux de baignade
- Informations disponibles directement à la plage
- Profils des eaux de baignade
- Médias locaux et nationaux
- Informations disponibles sur le site Blue Flag
- Je ne la vérifie pas
- Autre

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Surfrider utilise toutes les sources à disposition. Il semble que les citoyens utilisent des sources locales. Nous invitons les autorités à améliorer la lisibilité et les moyens d'information (app...)

9. ***Dans quelle mesure connaissez-vous la directive sur les eaux de baignade?**

Attention: Cette réponse est celle de Surfrider, ONG qui travaille sur la thématique et les problématiques en lien avec la qualité de l'eau depuis plus de 20 ans. Il est important que vous répondiez à cette question en fonction de vos habitudes réelles d'information.

- J'en ai entendu parler, mais je ne sais pas vraiment à quoi elle sert
- Je connais un peu la directive et ses dispositions
- **Je connais très bien la directive et ses dispositions**
- Je ne la connais pas du tout

10. ***De manière générale, considérez-vous que les informations relatives à la qualité des eaux fournies par les autorités nationales ou régionales responsables de la gestion des sites de baignade sont actualisées régulièrement et en temps opportun?**

- Oui
- Dans une certaine mesure
- **Non**
- Je ne sais pas

*Si vous avez répondu «Non», veuillez préciser ci-dessous.

Information sur site pas toujours en place ; temps long entre les prélèvements/analyses et l'affichage ; manque de clarté ; difficulté d'accès à l'informations ; peu de mise à jour...

11. ***Considérez-vous comme utiles les informations fournies dans le rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade dans l'UE publié sur le site internet de l'AEE?**

- Oui
- **Dans une certaine mesure**
- Non
- Je n'en ai pas pris connaissance
- Je n'en ai pas entendu parler

*Si vous avez répondu «Dans une certaine mesure», veuillez préciser ci-dessous.

Manque informations qualitatives ; pas d'information sur les mesures de management pour améliorer la qualité de l'eau ; rapport utile mais trop peu de diffusion ; Manque de communication l'UE et Etats

12. ***Considérez-vous les informations relatives à la qualité des eaux de baignade fournies dans la carte interactive publiée sur le site internet de l'AEE comme utiles?**

- Oui
- **Dans une certaine mesure**
- Non
- Je n'en ai pas pris connaissance
- Je n'en ai pas entendu parler

*Si vous avez répondu «Dans une certaine mesure», veuillez préciser ci-dessous.

Carte compréhensible très utile; manque d'information sur les profils de plages, sur les raisons de qualité de l'eau 'insuffisantes' et sur les mesures prises; manque de mise à jour en temps réel

13. *Savez-vous ce que sont les profils des eaux de baignade ?

- **Oui**
- Non

14. *Les profils des eaux de baignade comportent une description des eaux de baignade, ainsi que des incidences éventuelles sur la qualité de l'eau et des menaces potentielles pesant sur celle-ci. Ces profils servent à la fois d'élément d'information pour les citoyens et d'outil de gestion pour les autorités responsables. **Avez-vous déjà consulté un profil d'eau de baignade accessible en ligne pour obtenir davantage d'informations sur un site de baignade en particulier?**

- **Oui**
- Non

15. Si vous avez déjà consulté un profil d'eau de baignade, comment avez-vous trouvé les informations qu'il contient :

- Claires et compréhensibles **Partiellement**
- Utiles **Entièrement**
- Complètes **Pas du tout**
- A jour **Pas du tout**
- Facilement accessibles **Pas du tout**

16. *Quel est votre niveau de satisfaction quant à l'exactitude des informations sur la qualité des eaux de baignade fournies par les sources citées ci-après?

- Carte interactive de l'AEE **Insatisfait(e)**
- Rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade dans l'UE publié sur le site internet de l'AEE **Insatisfait(e)**
- Portail d'information de l'UE (site internet de l'AEE, site internet Europa consacré à l'eau) **Insatisfait(e)**
- Site internet national consacré à la qualité des eaux de baignade **Insatisfait(e)**
- Informations disponibles directement à la plage **Insatisfait(e)**
- Profils des eaux de baignade **Insatisfait(e)**
- Médias locaux et nationaux **Insatisfait(e)**
- Site internet Blue Flag (qui n'est pas géré par l'UE) **Ni satisfait(e), ni insatisfait(e)**

17. *Avez-vous déjà participé à une consultation publique concernant le recensement des sites de baignade dans votre pays?

- **Oui**

- **Non**

18. *Êtes-vous informé(e) des mesures prises par les autorités locales/nationales pour améliorer la qualité des eaux de baignade?

- Très bien informé(e)
- Bien informé(e)
- **Moyennement informé(e)**
- Non informé(e)
- Sans avis

19. *Selon vous, la directive sur les eaux de baignade offre-t-elle le même niveau de protection/sécurité pour tous et partout en Europe?

- Oui
- **Non**
- Sans avis

20. Pensez-vous que les facteurs cités ci-après sont importants pour déterminer la salubrité des eaux de baignade?

- Clarté de l'eau **Très important**
- Couleur et aspect **Très important**
- Présence de bactéries fécales / virus / parasites / algues **Très important**
- Substances chimiques dangereuses **Très importants**
- Éléments flottants, tels que résidus goudronneux, bois, articles en plastique, bouteilles, contenants, verres ou autres substances **Très importants**
- Prolifération d'algues (les proliférations d'algues toxiques constituent un phénomène naturel provoqué par une prolifération massive de phytoplancton (cyanobactéries, diatomées, dinoflagellés) dans les masses d'eau. Ces proliférations peuvent être néfastes pour l'environnement, la santé humaine et la vie aquatique en raison de la production de toxines nocives et des conséquences de la biomasse accumulée (diminution de l'oxygène) - Source: JRC Publications Repository - Algal bloom and its economic impact (europa.eu)] **Très importants**
- Présence de méduses **Pas du tout important**
- Présence d'oursins **Pas du tout important**
- Présence d'animaux (chien, chevaux, oiseaux...) sur la plage et dans l'eau **Très important**
- Présence de navires (yachts, hors-bord...) **Très important**
- Odeur **Très important**
- Déchets sur la plage **Très importants**
- Propreté du sable **Très important**
- Conditions météo **Plutôt important**
- Température de l'eau **Plutôt important**
- Informations concernant la qualité des eaux de baignade disponibles sur le site de baignade **Très importants**
- Informations concernant la qualité des eaux de baignade disponibles en ligne **Très importants**
- Informations concernant différents risques non associés à la qualité des eaux de baignade (par exemple, glissements de terrain, vagues, courants...) **Très important**

- Système d'alerte précoce (en cas de pollution à court terme ou de montée des eaux) **Plutôt importants**
- Surveillance par des maîtres-nageurs **Plutôt important**
- Toilettes publiques dotées d'un système contrôlé d'élimination des eaux usées **Très importants**
- Nombre de personnes sur la plage **Plutôt important**
- Surveillance de la qualité des eaux de baignade également en dehors de la saison balnéaire **Très importants**
- Autre : **Très important**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous

- **Surveillance de la qualité de l'eau des zones récréatives**
- **Lutte contre les pollutions à la source**
- **La question n'est pas claire: certaines des informations listées sont hors du champs d'application de la Directive, plus en lien avec la sécurité qu'avec les problématiques de santé**

21. *Comment évaluez-vous la gestion des sites de baignade dans l'UE, notamment en ce qui concerne les mesures de gestion de la pollution?

- Satisfaisante
- Non satisfaisante
- Sans avis
- **Peut-être améliorée**

* Si vous avez répondu «Peut être améliorée», veuillez préciser ci-dessous.

Améliorer la communication et participation du public, notamment en cas de courte pollution; obligation de prévention des pollutions à la source ; assurer l'usage et la visibilité des profils de plage

22. *Que se passerait-il si la directive sur les eaux de baignade était abrogée?

- Rien. La situation resterait la même
- **La qualité des eaux de baignade de mon État membre se détériorerait**
- La qualité des eaux de baignade de mon État membre s'améliorerait
- Je disposerais de moins d'informations ou je n'aurais aucune information sur la qualité des eaux de baignade
- Je ne sais pas

23. *Souhaiteriez-vous avoir davantage de possibilités de baignade que celles qui existent aujourd'hui? (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)

- **Davantage de sites de baignade naturels en ville**
- **Davantage de sites de baignade en rivière**
- **Davantage de sites de baignade en lac**
- **Davantage de sites de baignade en bord de mer**
- **Une saison balnéaire s'étendant sur l'ensemble de l'année**

- **Des sites de baignade surveillés tout au long de l'année**
- **Autre**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous:

- Plus de sites pour les sports nautiques et activités récréatives. Depuis 1976, les usages du littoral et de la mer ont évolué et se sont développés. Aujourd'hui, il y a beaucoup de sports nautiques sur la côte et tous les usagers méritent les mêmes garanties sanitaires que les baigneurs
- Garantir les eaux saines tout au long de l'année
- Promouvoir la possibilité pour les citoyens de participer et proposer de nouveaux sites à surveiller et manager.

24. * **Connaissez-vous le programme Blue Flag (Pavillon Bleu)?**

- **Oui**
- Non

Partie 2 :

Questions techniques - Votre avis concernant les résultats de la directive sur les eaux de baignade

Cette partie est plus technique que la première, dédiée aux personnes qui connaissent la Directive et ses effets (expert ou public spécialisé). Vous pouvez remplir cette partie également si vous le souhaitez.

25. ***Quel rôle jouez-vous dans la mise en œuvre de la directive sur les eaux de baignade?** (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)

Attention: Cette réponse est celle de Surfrider, ONG qui travaille sur la thématique et les problématiques en lien avec la qualité de l'eau depuis plus de 20 ans. Il est important que vous répondiez à cette question en fonction de votre rôle.

- Désignation des sites de baignade et sélection des points de surveillance
- Gestion/exploitation d'un site de baignade
- **Échantillonnage et analyse des échantillons**
- Classement des sites de baignade
- **Information et participation du public**
- Aucun
- **Autre**

* Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous

Lanceur d'alerte

Représentants de la communauté Océan (Amoureux de l'Océan, sports nautiques)

Participants au management de sites invités des autorités locales (facilitateur entre parties prenantes)

26. *Selon vous, quels sont les avantages du recensement, de la surveillance, du classement et de la gestion des eaux de baignade? (Veuillez choisir la ou les réponses appropriées)

- **Santé et bien-être des utilisateurs des sites de baignade et de la communauté locale en général**
- **Amélioration de l'environnement (amélioration de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème aquatique)**
- **Possibilités de loisirs**
- Avantages spirituels et culturels
- Bien-être des utilisateurs des sites de baignade et de la communauté locale en général
- Stimulation du tourisme et avantage financier pour les communautés vivant des activités touristiques
- Éducation et recherche (les ensembles de données recueillies au fil des ans permettent d'analyser les tendances)
- **Satisfaction de savoir que la génération future pourra avoir accès aux avantages de la nature**
- **Autre**

* Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Identification des pollutions à la source et adoption de mesures appropriées pour prévenir et stopper les pollutions. Très important lutter à la source contre les pollutions pour assurer pleinement tous les bénéfices !

Surveillance environnementale et sanitaires d'un site

Impliquer les citoyens

27. *Selon vous, dans quelle mesure les exigences en vigueur concernant le recensement, la surveillance, le classement et la gestion des eaux de baignade contribuent-elles à la protection de la santé humaine?

- Recensement des eaux de baignade sur la base du « grand nombre de baigneurs » attendu par l'autorité compétente sur le site de baignade **Faible contribution**
- Surveillance des eaux de baignade - uniquement durant la saison balnéaire (principalement les mois d'été) lorsqu'un grand nombre de baigneurs est attendu par les autorités. **Faible contribution**
- Classement des eaux de baignade - quatre niveaux (qualité insuffisante, suffisante, bonne, excellente) reposant sur deux paramètres microbiologiques étudiés sur les quatre dernières saisons balnéaires **Faible contribution**
- Gestion des eaux de baignade (par exemple : moyens de faire face aux pollutions à court terme et aux situations anormales, mesures prises pour améliorer la qualité des eaux de baignade sur les sites de baignade classés comme étant de qualité « insuffisante » et « suffisante ») **Faible contribution**

28. *Selon vous, la surveillance des deux paramètres indicateurs de la présence de bactéries fécales (E. coli et entérocoques intestinaux) sur lesquels le classement actuel des eaux de baignade repose est-elle suffisante pour assurer une protection appropriée de la santé humaine ?

- Suffisante et satisfaisante
- **Insuffisante**
- Peut-être améliorée
- Sans avis

29. *Dans quelle mesure estimez-vous que la directive sur les eaux de baignade a mené aux avantages (escomptés) cités ci-après ?

- Fournir une information meilleure et plus précoce aux citoyens sur la qualité de leurs eaux de baignade (comprenant des logos) **Dans une certaine mesure**
- Renforcer et élargir le processus participatif en associant les citoyens au recensement des sites de baignade **Pas du tout**
- Améliorer la gestion de la qualité des eaux de baignade afin de protéger la santé des citoyens de manière efficace **Dans une certaine mesure**
- Améliorer la gestion de la qualité des eaux de baignade afin de protéger l'environnement de manière efficace **Pas du tout**
- Assurer un recensement approprié et adéquat de tous les sites de baignade **Pas du tout**
- Assurer un classement adéquat des sites de baignade **Pas du tout**
- Assurer une protection globale de la santé en surveillant la qualité des eaux de baignade **Dans une certaine mesure**
- Assurer la communication d'informations au public en temps utile **Dans une certaine mesure**
- Améliorer la sensibilisation à la qualité des eaux de baignade **Dans une certaine mesure**
- Améliorer la coordination au niveau de l'UE, ainsi qu'aux niveaux national et régional **Dans une certaine mesure**
- Contribuer aux engagements mondiaux de l'UE comme les objectifs de développement durable (ODD 6 Eau propre et assainissement et ODD 14 Vie aquatique) **Dans une certaine mesure**
- Autres avantages **Dans une large mesure**

* Si vous avez répondu «Autres avantages», veuillez préciser ci-dessous.

Contribuer à montrer les liens intrinsèques entre environnement et santé

30. *Dans quelle mesure la mise en œuvre de la directive a-t-elle bénéficié aux secteurs suivants ?

- Industries innovantes (tous les secteurs) **Dans une certaine mesure**
- PME (tous les secteurs) **Dans une certaine mesure**
- Secteur du tourisme **Dans une large mesure**
- Secteur du transport de voyageurs **Dans une certaine mesure**

- Secteur de l'hôtellerie **Dans une certaine mesure**
- Secteur de l'agriculture **Dans une certaine mesure**
- Secteur du traitement des eaux **Dans une certaine mesure**
- Secteur des soins et santé **Dans une certaine mesure**
- Pouvoirs publics compétents **Dans une large mesure**
- Secteurs de la recherche scientifique **Dans une certaine mesure**
- Autres secteurs **Dans une large mesure**

* Si vous avez répondu «Autre(s) secteur(s)», veuillez préciser ci-dessous.

Pratiquants d'activités nautiques: Large mesure

Correctement appliquée, la prévention à la source des pollutions pourrait être bénéfique pour de nombreux secteurs. De plus, une qualité de l'eau excellente partout en Europe produirait des bénéfices (directs et indirects) pour tous les secteurs économiques.

31. *Selon vous, comment les coûts de mise en œuvre de la directive se positionnent-ils par rapport aux avantages offerts par la directive (y compris les avantages énumérés dans la question précédente, par exemple) ? (1 choix)

- **Les avantages sont nettement supérieurs aux coûts**
- Les avantages sont légèrement supérieurs aux coûts
- Les coûts et les avantages sont similaires
- Les coûts sont légèrement supérieurs aux avantages
- Les coûts sont nettement supérieurs aux avantages
- Je ne sais pas

32. Le recensement, la surveillance, le classement et la gestion des eaux de baignade entraînent des coûts. Comment évalueriez-vous le niveau de dépenses pour les acteurs opérant dans les domaines cités ci-après ?

- *Consultation publique **Très faible**
- *Enquêtes préliminaires visant à déterminer la faisabilité technique et financière d'un programme de surveillance complet **Faible**
- *Conception du programme de surveillance (par exemple, sélection des variables, emplacement de la station, fréquence d'échantillonnage, appareil d'échantillonnage) **Ni élevé, ni faible**
- *Surveillance sur le terrain (mesures in situ, échantillonnage du milieu concerné, prétraitement et conservation des échantillons, recensement, stockage et expédition) **Ni élevé, ni faible**
- *Surveillance hydrologique (par exemple, mesures du débit d'eau, des courants, des marées, des niveaux d'eau, des profils thermiques) **Elevé**
- *Activités de laboratoire (notamment mesures de concentration, déterminations biologiques, etc.) **Elevé**
- *Contrôle de la qualité des données (consistant en une assurance de la qualité des analyses au sein de chaque laboratoire, ainsi qu'entre tous les laboratoires participant au même programme) **Elevé**

- *Stockage et traitement des données (généralement informatisés. Cela suppose l'utilisation de bases de données aux fins de stockage des données, de compte rendu, d'analyses statistiques, de détermination des tendances, de corrélation multifactorielle, etc., ainsi que la présentation et la communication des résultats) **Ni élevé, ni faible**
- *Interprétation des données (incluant la comparaison des données relatives à la qualité de l'eau émises par les différentes stations. Pour les problèmes spécifiques et l'évaluation de la portée environnementale des changements observés, une expertise externe peut s'avérer nécessaire) **Elevé**
- *Gestion de l'eau (à savoir, prise de décisions concernant la refonte des opérations d'évaluation en vue d'améliorer le programme de surveillance et de le rendre plus rentable) **Elevé**
- *Communication des résultats au public (en ligne, réseaux sociaux, in situ) **Faible**
- *Notification des données à la Commission **Faible**

33. Dans quelle mesure les secteurs cités ci-après ont-ils dû supporter des coûts (directs et indirects) en conséquence de la mise en œuvre de la directive ?

- *Industries innovantes (tous les secteurs) **Je ne sais pas**
- *PME (tous les secteurs) **Je ne sais pas**
- *Secteur du tourisme **Dans une certaine mesure**
- *Secteur du transport de voyageurs **Je ne sais pas**
- *Secteur de l'hôtellerie **Je ne sais pas**
- *Secteur de l'agriculture **Je ne sais pas**
- *Secteur du traitement des eaux **Dans une certaine mesure**
- *Secteur des soins et santé **Je ne sais pas**
- *Pouvoirs publics compétents **Dans une certaine mesure**
- *Secteurs de la recherche scientifique **Dans une certaine mesure**
- *Autres secteurs **Dans une certaine mesure**

*Si vous avez répondu «Autre(s) secteur(s)», veuillez les énumérer ci-dessous.

Pratiquants d'activités nautiques

34. Est-il possible de simplifier les exigences et de réduire les coûts ainsi que la charge administrative ?

- Oui
- **Non**
- Je ne sais pas

35. Selon vous, des ressources suffisantes ont-elles été investies pour mettre en œuvre la directive sur les eaux de baignade ?

- À partir de financements de l'UE **Non**
- À partir de financements nationaux **Non**
- À partir d'autres financements (incluant les pollueurs) **Non**

36. *Quelles sont les principales pressions ayant une incidence négative sur la qualité des eaux de baignade ? (Veuillez choisir trois réponses maximum dans la liste ci-dessous)

- Surcharges dues aux pluies d'orage
- Ruissellement agricole (pollution fécale, surplus d'éléments fertilisants, pesticides et autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture)
- **Ruissellement urbain**
- **Collecte ou traitement inadéquat des eaux urbaines résiduaires**
- Pollution de source ponctuelle résultant des activités industrielles
- Autre pollution diffuse provenant de l'agriculture (pollution provenant d'activités très étendues, sans une source distincte, par exemple les pluies acides, un ruissellement urbain diffus, la navigation, le trafic, etc.)
- Eutrophisation de la masse d'eau sur le site de baignade
- Animaux dans les eaux de baignade et sur la plage (chiens, oiseaux...)
- Quantité d'eau insuffisante, sécheresse et température élevée favorisant la prolifération d'algues (concerne les sites de baignade intérieurs)
- **Autres**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous

Les activités agricoles et industrielles sont proposées comme sources de pollution alors même que les polluants qu'elles produisent (chimiques) ne sont PAS inclus dans les paramètres de la Directive.

Les pollutions chimiques peuvent impacter la santé par elles-mêmes mais aussi entraîner des conséquences nocives pour l'environnement et la santé (efflorescences algales toxiques). Surfrider demande la surveillance de nouveaux paramètres pour évaluer la qualité de l'eau: chimiques, déchets, HAB

37. La directive sur les eaux de baignade est-elle suffisamment flexible pour répondre aux problèmes nouveaux et émergents cités ci-après ?

- *Dermatite du baigneur **Non**
- *Résistance antimicrobienne **Non**
- *Microplastiques **Non**
- *Produits pharmaceutiques et autres nouvelles substances préoccupantes **Non**
- *Autre **Non**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Efflorescences algales toxiques (Bloom d'algues)

Challenges liés aux impacts du changement climatique

Déchets aquatiques

Pollutions chimiques

Protection de la santé des pratiquants d'activités nautiques (et autres usagers non-baigneurs)

38. ***Les nouvelles lignes directrices de l'OMS pour la qualité des eaux de baignade appellent à la définition d'objectifs fondés sur des critères sanitaires pour les eaux de baignade. Selon vous, ces objectifs doivent-ils être :**

- Définis au niveau de l'UE
- Définis au niveau national
- **Autres**
- Je ne sais pas

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Les objectifs devraient être définis au niveau de l'UE, avec des obligations pour les Etats membres de mettre en place des coopération transfrontalières et/ou locales. En plus du niveau européen, des objectifs régionaux pourraient être en cohérence avec ceux de la DCSMM.

Pour Surfrider Europe, il est important de prendre en compte non seulement des objectifs sanitaires mais aussi des critères environnementaux.

39. ***Dans ses nouvelles lignes directrices pour la qualité des eaux de baignade, l'OMS appelle également à l'élaboration de plans de salubrité des eaux de baignade pour les sites prioritaires. Ces plans doivent-ils être :**

- Définis au niveau de l'UE
- Définis au niveau national
- **Autres**
- Je ne sais pas

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Les plans devraient être définis au niveau de l'UE, avec des obligations pour les Etats membres de mettre en place des coopération transfrontalières et/ou locales. En plus du niveau européen, des objectifs régionaux pourraient être en cohérence avec ceux de la DCSMM.

40. **Pensez-vous que les éléments de risque cités ci-après sont importants en matière de planification de la salubrité des eaux de baignade ?**

- *Pollution fécale **Très important**
- *Proliférations d'algues toxiques **Très important**
- *Autre danger microbien **Très important**
- *Agents pathogènes dans le sable **Très important**
- *Risque chimique **Très important**
- *Aspects esthétiques (pollution manifeste de la masse d'eau, turbidité, écumes ou odeur) et nuisances (méduses, insectes, oiseaux sauvages et chiens) **Plutôt important**

41. ***Certains risques ou problèmes émergents sont-ils insuffisamment pris en considération par la directive sur les eaux de baignade ?**

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

*Si vous avez répondu «Oui», veuillez préciser ci-dessous.

Surfrider Europe pense qu'il est important d'aller plus loin dans la prise en considération des risques émergeant tels que les pollution chimiques, blooms d'algues, changement climatique...Il faut considérer les risques environnementaux et sanitaire à long termes.

La nouvelle directive devrait également intégrer les évolutions des usages du littoral et de la mer. La révision devrait être ambitieuse !

42. Selon vous, existe-t-il des lacunes, des chevauchements ou des incohérences importants entre la directive sur les eaux de baignade et les politiques, les stratégies et les initiatives de l'UE citées ci-après ? (Plusieurs choix possibles par ligne)

- *Politique commune de la pêche **Je ne sais pas**
- *Directive relative à l'eau potable **Lacunes**
- *Directives concernant l'évaluation des incidences sur l'environnement et l'évaluation environnementale stratégique **Je ne sais pas**
- *Directive établissant des normes de qualité environnementale **Je ne sais pas**
- *Stratégie de l'UE en matière de **Lacunes**
- *Directive "Inondations" **Lacunes**
- *Directive relative aux eaux souterraines **Lacunes**
- *Directive INSPIRE **Je ne sais pas**
- *Directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin» **Lacunes**
- *Directive sur la planification de l'espace maritime **Lacunes**
- *Directive "Nitrates" **Lacunes**
- *Directive sur les installations de réception portuaires **Lacunes**
- *Directive relative à la pollution causée par les navires **Lacunes**
- *Directive sur les plastiques à usage unique **Lacunes**
- *Le pacte vert pour l'Europe **Lacunes**
- *Directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires **Lacunes**
- *Directive-cadre relative aux déchets **Lacunes**
- *Directive-cadre sur l'eau **Lacunes**
- *Plan d'action "Zéro pollution" **Lacunes**
- *Autre : **Lacunes**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Toutes les réglementations européennes relatives aux pollutions chimiques, qu'elle porte sur les substances (REACH...) ou sur des activités (Cosmétiques, PAC...), devraient être mise en relation avec la Directive sur la qualité des eaux.

Les lacunes représentent des manques d'ambition ou de moyens pour soutenir une application efficiente de la Directive Eaux de Baignade.

43. N'hésitez pas à donner des exemples pour étayer votre réponse à la question 42.

- Les déchets ne sont pas inclus dans la classification des sites de baignade (lien avec La directive cadre Déchets et la Directive SUP)

- Les paramètres environnementaux (notamment chimiques) sont absents de la surveillance de la qualité des eaux (lien avec La DCE, La DCSMM et la Stratégie Biodiversité)
- Les polluants chimiques ne sont pas surveillés. Il n'y a pas de mesures de limitation à la source des polluants chimiques (lien avec REACH, Zéro Pollution Action Plan)

44. Pensez-vous qu'il est important de parvenir à un soutien mutuel plus fort entre la directive sur les eaux de baignade et la législation et les politiques dans les secteurs cités ci-après ?

- *Industrie de l'eau **Très important**
- *Planification de l'espace maritime **Très important**
- *Tourisme côtier **Très important**
- *Politiques climatiques **Très important**
- *Économie bleue **Très important**
- *Maîtrise des émissions/de la pollution **Très important**
- *Politiques agricoles **Très important**
- *Politiques régionales de l'UE **Très important**
- *Politiques en matière de recherche **Très important**
- *Politique spatiale (imagerie satellite) **Très important**
- *Politique en matière de déchets **Très important**
- *Politique commune de la pêche **Très important**
- *Autre **Très important**

*Si vous avez répondu «Autre», veuillez préciser ci-dessous.

Toutes les réglementations européennes relatives aux pollutions chimiques, qu'elle porte sur les substances (REACH...) ou sur des activités (Cosmétiques, PAC...), devraient être mise en relation et apporter un soutien à l'application de la Directive sur la qualité des eaux.

45. N'hésitez pas à étayer votre réponse quant au soutien (ou manque de soutien) mutuel entre la directive sur les eaux de baignade et les politiques mentionnées à la question 44.

La directive devrait être adaptées à toutes les activités côtières (pas uniquement la baignade). La directive MSP = soutien dans la planification et définition des activités

Gestion blooms d'algues en lien avec le changement climatique

Maîtrise des émissions/pollution : recherche systématique de la source de pollution

Industrie de l'eau : amélioration des systèmes de traitement et promotion des modèles de gestion alternatifs des eaux usées

Les déchets sont une pollution (à intégrer au classement) !

46. Selon vous, la directive sur les eaux de baignade a-t-elle joué un rôle important dans le renforcement, entre les partenaires cités ci-après, de la collaboration et de la coopération nécessaires à la protection des eaux de baignade en Europe ?

- Entre les États membres de l'UE **Peu important**
- Avec des pays non-membres de l'UE **Pas du tout important**
- Entre/avec des entités du secteur privé **Pas du tout important**
- Entre/avec des institutions scientifiques **Moyennement important**
- Entre/avec d'autres parties concernées, telles que les ONG, l'industrie **Peu important**
- Entre/avec des organismes publics responsables de différentes politiques => **Peu important**

47. Pensez-vous qu'il est important de prendre en compte les actions citées ci-après lors de l'éventuelle révision de la directive sur les eaux de baignade ?

- *Veiller à ce que le champ d'application de la directive sur les eaux de baignade corresponde aux besoins liés aux objectifs environnementaux du pacte vert pour l'Europe, de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 et du plan d'action «zéro pollution». **Très important**
- *Veiller à ce que le champ d'application de la directive sur les eaux de baignade corresponde aux besoins liés aux défis sanitaires mentionnés dans les recommandations de l'OMS sur les progrès scientifiques, analytiques et épidémiologiques pertinents pour les paramètres servant à la détermination de la qualité des eaux de baignade dans la directive sur les eaux de baignade (2006/7/CE) **Moyennement important**
- *Veiller à ce que le champ d'application de la directive sur les eaux de baignade corresponde aux besoins liés aux défis sanitaires abordés dans les lignes directrices de l'OMS sur la qualité des eaux de baignade (risques sanitaires dus aux proliférations d'algues toxiques et autres dangers microbiens, risques sanitaires dus aux agents pathogènes liés au sable, risques chimiques, aspects esthétiques et nuisances jouant un rôle important dans la manière dont une zone de baignade est perçue par le public) **Très important**
- *Veiller à ce que le champ d'application de la directive sur les eaux de baignade corresponde aux besoins liés aux enjeux de société et de bien-être (nombre croissant de personnes pratiquant des sports nautiques, des loisirs de plage et des activités de relaxation tout au long de l'année) **Très important**
- *Réviser le système de classement **Très important**
- *Mettre à jour la liste des paramètres **Très important**
- *Réviser les dispositions de la directive sur les eaux de baignade concernant le recensement des sites de baignade (définition de ce qu'est un grand nombre de baigneurs, limitation actuelle du champ d'application aux seuls baigneurs) **Très important**
- *Réviser les exigences de la directive sur les eaux de baignade concernant les mesures de gestion prises par les États membres (par exemple, cas de pollution à court terme, moyens d'améliorer la qualité des eaux de baignade sur les sites de baignade classés comme étant de qualité «insuffisante» et «suffisante»). **Très important**
- *Réviser les dispositions de la directive sur les eaux de baignade concernant le niveau et l'actualité des informations communiquées au public => **Très important**
- *Réviser les dispositions de la directive sur les eaux de baignade concernant la participation du public (participation des citoyens au processus de recensement des sites de baignade) **Très important**

- *Réviser les dispositions de la directive sur les eaux de baignade concernant la communication d'informations au public **Très important**
- *Améliorer l'attractivité des sites de baignade en ajoutant certains critères qui, en plus de la qualité de l'eau, pourraient avoir une incidence sur le classement des sites de baignade (voir les critères du programme Blue Flag, par exemple: mise en place d'activités éducatives en faveur de l'environnement destinées aux usagers des plages; communication d'informations relatives aux écosystèmes et phénomènes environnementaux locaux, installations pour la séparation des déchets recyclables; accès et installations destinés aux usagers handicapés physiques). **Peu important**

48. Pensez-vous qu'il faut augmenter, maintenir ou diminuer les aspects suivants de la directive sur les eaux de baignade ?

- Le nombre de paramètres associés à l'échantillonnage de l'eau **Augmenter**
- Le nombre d'échantillons requis par saison balnéaire **Augmenter**
- Le nombre de saisons balnéaires nécessaires pour procéder au classement **Diminuer**
- La fréquence des évaluations menées par la Commission **Augmenter**
- La portée et le détail des informations transmises par les États membres **Augmenter**

49. L'article 14, paragraphe 3, de la directive sur les eaux de baignade prévoit que la révision de la directive examine la pertinence de supprimer progressivement le classement de qualité "suffisante". Le classement de qualité "suffisante" doit-il être maintenu ?

- Oui
- **Non**
- Sans avis
- Je ne sais pas

50. Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser votre réponse à la question 49.

La méthodologie de classement de la qualité des eaux doit être entièrement revue afin d'assurer efficacement la préservation de la santé des usagers et la protection de l'environnement. Pour cela, la surveillance et le classement doivent inclure des nouveaux paramètres : HAB, chimiques, déchets.

La suppression d'une catégorie doit être réfléchi en accord avec cette nouvelle méthode pour permettre à la fois une analyse détaillée des sources de pollution et une information cohérente du public

Autres observations

Si vous souhaitez formuler d'autres observations entrant dans le cadre du présent questionnaire, vous pouvez le faire ici.

Surfrider Europe a joint son Manifesto pour des Eaux Saines (version courte en anglaise). Ce document co-signé par plus de 50 structures détaille nos revendications pour la nouvelle Directive Qualité des Eaux.

Vous le trouverez sur notre site internet: https://surfrider.eu/wp-content/uploads/2021/06/manifesto_short_en.pdf

Dans cette question, Surfrider Europe vous invite à laisser vos propres commentaires et à vous exprimer. Si vous êtes un Surfrider Coastal Defender, un Waterman Tester, si vous avez des exemples de gestion de la qualité de l'eau, de zones où la qualité de l'eau est mauvais ou tout autre idée ou témoignage à propos de la qualité de l'eau, sentez-vous libres de les décrire en répondant à cette question.

A PROPOS DE SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

SURFRIDER FOUNDATION EUROPE est une association à but non-lucratif dont l'objectif est la protection et la mise en valeur des lacs, rivières, de l'Océan, des vagues et du littoral. Elle compte aujourd'hui plus de 15 000 membres et est active dans 12 pays européens via ses antennes de bénévoles. Depuis 30 ans, Surfrider Foundation Europe œuvre sur trois axes d'expertise: les déchets aquatiques, la qualité de l'eau et santé des usagers, l'aménagement du littoral et changement climatique. Pour plus d'information: surfrider.eu